



N° DP : DF MONTANT :	

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

# PIM ALLOCATION SPECIALE JEUNE ADULTE De 20 à 27 ans

ANNEE SCOLAIRE					
ETAT CIVIL					
Nom patronymique			Prénom		
Nom d'usage ou d'épouse			N° SS		
Date et lieu de naissance : / à			Adresse		
N° de téléphone :///					
Mail (indispensable) :					
Célibataire □ Concubinage □		rié(e) □ orcé (e) □	PACS □ Séparé (e) □	Veuf (ve) □	
STATUT					
	ıître de l'	I + de 10 mois enseignement priv		Retraité □ dernière affectatio	
`			· ·	- date de son deces)	
Fonction / Grade :			Corps		
Etablissement d'exercice			RNE		
Enseignement privé : oui □ non □					
COMPOSITION DE LA FAMILLE					
Nom et prénom du conjoint :					
ENFANT CONCERNE PAR LA DEMANDE					
NOM PRENOM		Date de naissance	Etablissemen	t fréquenté/ niveau d'étude	Titulaire d'un revenu oui/non

## Description de la prestation :

Cette prestation vise à faciliter l'intégration sociale des enfants handicapés ou atteints de maladie chronique.

### **Conditions:**

□ L'enfant doit être âgé de plus de 20 ans et de moins de 27 ans et avoir ouvert droit aux prestations familiales
□ L'enfant doit avoir un taux d'incapacité de 50% et ouvrir droit à l'allocation d'éducation spéciale
□ Ou en cas de maladie chronique ou d'infirmité non constitutive d'un handicap, les parents peuvent prétendre à cette allocation <b>sur avis d'un médecin agréé par l'administration</b>
☐ L'enfant doit justifier de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle

📤 - la prestation n'est pas cumulable avec :

- > . L'allocation aux adultes handicapés,
- > . L'allocation compensatrice pour tierce personne.

NB: pas de condition de ressources pour cette prestation

## Bénéficiaires

- Les agents titulaires et stagiaires en position d'activité ou retraités
- Les agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'Etat sous réserve que leur contrat initial, au moment de la demande, soit d'une durée supérieure ou égale à 10 mois à partir du septième mois du contrat (cf. décret 86-83 du 17 novembre 1986)
- Les ayants-droit d'un agent décédé
- Le conjoint ou concubin non fonctionnaire ayant la charge de l'enfant, divorcé d'un fonctionnaire ou agent de l'Etat sous réserve que l'allocation était versée au parent fonctionnaire ou agent de l'Etat antérieurement à son divorce ou sa séparation et que le conjoint ou concubin ne soit pas en situation de percevoir une allocation de même nature servie par une caisse d'allocations familiales ou financé par le budget de l'Etat, d'une collectivité locales ou d'un établissement public

#### Pièces justificatives communes à fournir :

□ Livret de famille,
□ Dernier bulletin de salaire,
□ RIB de l'agent
Et, en fonction de votre situation professionnelle ou familiale :
□ Contrat de travail pour les contractuels de 10 mois ou +, rémunérés sur le budget de l'état.
□ Titre de pension pour les retraités,
□ Justificatifs de votre situation familiale (déclaration PACS, <b>jugement de divorce indiquant la garde des enfants</b> , certificat de décès…) pour les données non reportées sur le livret de famille.
Pièces justificatives spécifiques :
□ La copie de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (M.D.P.H.) ou le certificat médical du médecin agréé (maladie chronique non constitutive d'un handicap)
□ Le certificat de scolarité
□ Carte d'invalidité
☐ Attestation de non-versement de prestation interministérielle pour la période de validité du dossier, si le conjoint ou concubin est agent de l'Education Nationale, mais dans une autre Académie, ou fonctionnaire et assimilé dépendant d'un autre ministère.

Attestation d	e l'employeur du conjoi	nt		
Je soussigné(e M, Mme	)	employeur (ou représentant l'employeur) de		
		néficie d'aucune aide ou participation pour la prestation		
Fait à	le			
		Signature et Cachet		
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et m'engage à signaler à l'administration tout changement (administratif, familial, coordonnées).				
A	Le	Signature du demandeur		
financier (bare	des prestations versées aux bé ème ministériel). <u>Elles sont ser</u> s et barèmes révisés annuellement Rigne MORN L S	ent sont consultables en ligne sur le site académique onglet « personnels »  AC-AIX-MAYSeille. Fr  Entre voire nécente académique onglet « personnels »  Caction sociale et le service ocial en faveur des personnels		
<ul> <li>Consulter les modalités</li> <li>d'accompagnement social en faveur des personnels</li> </ul>				
	Dossie	er à retourner à l'adresse suivante :		
RECTORAT  Division de l'accompagnement des personnels  Bureau de l'action sociale  Place Lucien Paye  13621 Aix en Provence cedex  □ 04 42 91 72 98 ou □ 04 42 91 72 72 / □ 04 42 91 73 00  Mail ce.bureauactionsociale@ac-aix-marseille.fr				
	CADRE	RESERVE A L'ADMINISTRATION		
DATE RECEPTION REJET : MOTIF	ON :	DATE TRAITEMENT :		
DECISION : Le présent dossier est conforme aux critères pour le versement de la prestation				
MONTANT ACCORDE:				
	D <sub>r</sub>	our le recteur et par délégation		